

# Consultation sur les rythmes scolaires

## Maintien des 4.5 jours

En juin dernier a été publié un décret permettant aux municipalités d'éventuellement adapter les rythmes scolaires en vigueur. **La ville de Pantin a choisi de consulter les familles quant à l'opportunité de revenir à la semaine d'école de quatre jours.** Les parents d'élèves pantinois se sont majoritairement prononcés pour un maintien du fonctionnement actuel.



**D**es conseils d'école se sont tenus au premier trimestre à l'occasion desquels les parents d'élèves ont notifié manquer d'informations pour pouvoir s'exprimer sur la pertinence d'un retour à la semaine de quatre jours. La municipalité a donc pris l'initiative, en janvier dernier, d'organiser des réunions publiques dans chaque quartier. Les 4 386 familles ayant des enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire publiques sur le territoire ont reçu un document de concertation présentant les enjeux, proposant aux parents de répondre

(4 jours et 4,5 jours), avec un moyen de distribution gratuit (lettre T) par voie postale.

### Résultats de la consultation

Les résultats de cette consultation ont fait apparaître qu'une majorité de familles se prononçait pour le maintien de la semaine de 4.5 jours d'école : 415 voix, contre 405 pour un retour aux 4 jours, 5 bulletins nuls. « 19 % des parents d'élèves se sont prononcés, précise Hervé Zantman, adjoint au maire chargé des Affaires scolaires. Une participation significative, mais peu élevée au regard d'autres villes. Peut-être les parents nous font-ils confiance, sont satisfaits de

*l'accueil périscolaire que nous proposons et ne souhaitent pas remettre en cause le rythme actuel ? » « En maintenant l'organisation telle quelle, ce sont aussi plus de 40 animateurs qui gardent leur emploi, souligne Leïla Slimane, conseillère municipale déléguée à l'Enfance. Les familles ont peut-être également été sensibles à cette question, et restent attachées à cet encadrement renforcé que nous avons mis en place ? »*

### L'organisation actuelle est maintenue

Le rythme scolaire en vigueur sera donc maintenu. Pour la rentrée 2018/2019, les horaires restent les mêmes, avec cours les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9.00 à 12.00** et de **14.00 à 16.15**, et **mercredi de 9.00 à 12.00**. « Les élèves continueront de bénéficier d'ateliers pendant la pause méridienne et des temps d'activités périscolaires (TAP), menés par les animateurs, ATSEM et associations », assure Leïla Slimane. Néanmoins, même si aucune modification n'est prévue pour l'année scolaire à venir, un groupe de réflexion sera mis en place : « Comme évoqué lors des réunions publiques, nous travaillerons, de mars à décembre 2018, sur des perspectives d'améliorations de l'accueil périscolaire notamment pendant le temps de la pause méridienne », conclut Hervé Zantman.



**Rentrée 2017. Accompagnant le maire, Bertrand Kern, Hervé Zantman, adjoint au maire chargé des Affaires sociales et Leïla Slimane, conseillère municipale déléguée à l'Enfance.**